

26/2023

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 044-214400756-20230406-32\_2023-DE

Nombre de conseillers  
en exercice .....14  
présents .....9  
votants .....11

L'an deux mil vingt-trois, le **SIX AVRIL**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

## PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD Béatrice      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      GRIMAUD Sylvie  
HUGRON Dominique      MARTIN Yves      RAIMBAUD Nelly      RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy donne pouvoir à LALLOUÉ Jean-Marc ; HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana ; BOMMÉ Jean-Paul ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RAIMBAUD Nelly

## **OBJET :**

**32/2023**

**TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE EN AGGLOMERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

M. le Maire expose que la commission voirie a réfléchi avec les services départementaux aux possibilités de limiter la vitesse dans le centre-bourg, en particulier autour de l'église pour sécuriser ce secteur.

Cette réflexion a abouti au projet de création d'une zone avec une vitesse limitée à 20 km/h pour une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs (piétons et véhicules notamment).

L'aménagement consiste à créer une « zone 20 » Grande Rue, Rue de Condé et Place de l'Eglise sur 310 ml avec la mise en place d'une signalisation verticale en entrées et sorties de zone et d'une signalisation horizontale avec sigles piétons et mise en place de zones pavées en remplacement des passages piétons.

Le coût global de ce projet est estimé à 10 132 € HT et pourrait être subventionné au titre du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ Approuve le programme défini, joint au dossier de demande de subvention, et prévoit sa réalisation sur l'année 2023 (étant précisé que les crédits nécessaires ont été votés au Budget Primitif 2023)

⇒ Sollicite du Conseil Départemental une dotation au titre de la répartition du produit des amendes de police pour cette opération

Adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

